

La Chancéenne

N° 61 - Septembre 2012



DANS CE NUMÉRO

Édito du Maire	1
Culture, fêtes et cérémonies	2
Les temps forts	3
Information du citoyen	4
L'agenda	6



Bonjour à tous,

Cet été a été marqué par des animations estivales de plein air sur la commune :

- tout d'abord, la fête des vallées qui, pour sa première édition, a souffert d'une météo désastreuse qui a perturbé le vide grenier mais pas le repas champêtre ni les randonnées. Une prochaine édition devrait permettre à cette fête de prendre son essor ;

- le repas du 14 juillet lui aussi a souffert de intempéries puisqu'il a dû être transféré dans la salle des fêtes et que le concours de pétanque n'a pas pu être mené à son terme. Heureusement, Fred Chauvin et ses

musiciens étaient parmi nous et c'est avec grand plaisir que nous avons pu écouter leur concert;

- « Estivals de Touraine » au château de Valmer, trois représentations de théâtre quelque peu humides elles aussi.

- la traditionnelle brocante des pêcheurs du Lac a été un succès gênée cette fois-ci par des températures caniculaires.

Mais l'été n'est pas fini et nous espérons une météo clémente pour le Jazz qui aura lieu sur le Mail le 16 septembre (transféré à la salle des fêtes en cas d'intempéries). Les spectacles suivants : spectacle des Devos de l'humour programmé le 28 septembre et fête de la science le 12 octobre auront lieu à la salle des fêtes.

Cette rentrée sera marquée par une nouvelle organisation du regroupement pédagogique de Chançay Noizay qui, comme chaque année, doit être actualisée en fonction des effectifs de la commune et de chaque tranche d'âge.

Pour la rentrée 2012-2013, tous les enfants du regroupement en CM1 et CM2 iront à Noizay et de ceux de CE1 et CE2 iront à Chançay.

Un accueil multisports est proposé dès septembre aux jeunes de Reugny et de Chançay de 11 à 17 ans au nouveau gymnase communautaire. Contactez la mairie pour les modalités d'inscription.

En cette rentrée, il faudra nous mobiliser pour défendre l'avenir de notre communauté de communes. Rendez-vous le samedi 22 septembre de 10h à 12h place de la préfecture pour une manifestation en faveur de notre communauté de communes. (confirmation de cette manifestation sur le site chancay.fr).

Nous vous informons de la démission de Bérénice BOUCHAT, adjointe au maire, conseillère municipale, en charge de l'urbanisme, de la communication, des fêtes et cérémonies. L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour regretter son départ et la remercier de son action au bénéfice de la commune durant quatre années.

Bonne rentrée à tous,
François Lalot, Maire

Accueil Multi-sports
Proposé aux jeunes
De 11 à 17 ans
de Chançay et Reugny

Le Mercredi de
14h à 16h
Au gymnase
intercommunal
A Reugny

Prix :
5 € pour l'année.
Accueil financé par
les communes de
Chançay et Reugny

Journées d'inscription :
Le mercredi 5 septembre de 14h à 16h
Au gymnase intercommunal de Reugny
Et le samedi 8 septembre (le matin)
Au forum des associations de Reugny

DAJ 37 - 18, rue Courtyline - 37380 Reugny
09.81.13.21.63 - daj37@gmail.com
Dossier d'inscription téléchargeable sur le blog :
daj37.over-blog.com



Culture : les manifestations

Concert de Jazz : rendez-vous dimanche 16 septembre à 11h, place du Mail

Inspiré par les orchestres de rue de la Nouvelle Orléans, Happy Feet plonge au cœur du jazz traditionnel. Arrangements et improvisations s'entrelacent pour créer une musique festive teintée de bonne humeur où se mélangent jazz et biguine.

En cas de mauvais temps, le concert sera transféré à la salle des Fêtes.

David Cayrou : saxophone soprano
Patrick Vivien : banjo
Sebastien Arruti : trombone
Lionel Segui : tuba
Benoit Aupretre : batterie



<http://www.jazzentouraine.com/>

Devos de l'Humour Spectacles gratuits



C'est Bonbon qui cette année est chargé de composer un spectacle différent chaque soir. Des invités surprise participeront chaque soir à cette heure de rire offerte par la Communauté de communes du Vouvrillon.

Rendez-vous le vendredi 28 septembre à 19h à la salle des Fêtes.
<http://www.devosdelhumour.com/>

► Concours de Boîtes aux lettres, rappel

Vous avez jusqu'à fin septembre 2012 pour vous inscrire au concours.
Les prix seront remis lors de la cérémonie des vœux du Maire en janvier 2013.

Nous vous rappelons que ce concours consiste à décorer sa boîte aux lettres en fonction de son inspiration, de son imagination. Les boîtes aux lettres doivent rester aux normes exigées par la poste.

Pour s'inscrire :

Renvoyer sur papier libre un coupon d'inscription à : Mairie de Chançay concours « les boîtes aux lettres sortent de l'anonymat » rue de la mairie 37210 CHANCAY (Nom, Prénom, Adresse)
En téléphonant à la Mairie : 02 47 52 93 17.

Culture : les manifestations

Bren'6
Them



Encouragé par le succès des premières éditions de la fête de la science organisée à Chançay depuis 2010, l'association Bren'6Them renouvellera l'opération en ce mois d'octobre. Cette année une thématique différente sera abordée : « De la Brenne à la Loire ». Cela permettra aux petits et grands d'aborder les différents aspects du paysage ligérien en Touraine et découvrir l'histoire géologique de sa formation. Au programme, animation pour les scolaires durant la semaine, et visite libre et gratuite de l'exposition interactive le samedi 13 octobre. Mais notez surtout dans vos agendas la soirée du vendredi 12 octobre à partir de 20h avec visite commentée de l'exposition et conférence, tout cela dans une ambiance musicale pour fêter la science !

Les Temps forts



► « Brocante des pêcheurs du lac »

L'édition 2012 du vide grenier de Chançay a de nouveau été un formidable succès, 250 exposants, 1,5Km de stand, plusieurs milliers de visiteurs et plus de 300 retardataires refusés.

Comme le dit si bien le dicton « *Brocante de Chançay, beau temps assuré* », l'invité d'honneur fut la chaleur, 44° en début d'après midi. Et malgré ça, nous avons pu constater rapidement, dès 5h30, la présence d'un très grand nombre d'acheteurs venu profiter de la fraîcheur matinale pour faire de bonnes affaires. A 11h tous les parkings mis à disposition par Mrs Denis, Beneston et Lausanne étaient pleins.

Le vide grenier de Chançay a acquis une réputation exceptionnelle et principalement sur la qualité de son organisation, c'est pour cette raison qu'il est important de remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration, au déroulement et au nettoyage de cette manifestation. Tout d'abord merci à l'équipe et aux amis des pêcheurs du lac qui ont donné énormément sans compter leur peine, merci à Loïc pour l'association Jazz en Val Brenne, Joël pour l'association des Trainees Savate, Jean-Jacques pour les anciens d'AFN, le Football Club VdB pour leur aide technique, Frédéric, Lionel et merci aux employés communaux sans qui rien ne serait possible.

L'édition 2013 n'a pas encore été fixée et nous croulons déjà sous les promesses de participation, merci à vous pour cette confiance et à l'année prochaine.

Les pêcheurs du lac.

► Les Estivals de Touraine à Valmer

Le théâtre parisien des deux-rives s'est à nouveau installé en Touraine dans le cadre du festival de plein air « les Estivals de Touraine ». Le week-end du 27/28 juillet 2012, trois pièces ont été jouées dans le parc du château de Valmer : *Ruy Blas* et *Pieds nus dans le parc*, le soir pour les adultes et *Chocolatine dans « papotage au potager »*, l'après-midi pour les enfants.



Beaucoup de plaisirs, de surprises, de rires et un peu de pluie pour le plus grand bonheur de tous les spectateurs!

► Extraits des conseils municipaux

24/05/2012 : Passation d'une convention d'occupation d'un terrain privé pour la création d'une réserve d'incendie, vallée de Rave :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les Communes ayant la responsabilité d'assurer la ressource en eau suffisante pour la lutte contre les incendies, il est nécessaire dans les endroits où le réseau de distribution d'eau potable n'a pas la capacité de fournir le volume et le débit prescrits par la réglementation, de mettre en place des solutions palliatives.

Dans le cas présent, il s'agit d'une bache tampon d'une capacité de 60 m³ qui sera installée sur un terrain mis à disposition à titre gratuit par Mr Jacky LECLERC.

14/06/12 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE FINANCES :

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour que M. PELTIER Michel, 4^{ème} adjoint fasse partie de la commission finances.

RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Ce rapport a été présenté au conseil municipal par Mme DUTERTE Sophie, responsable du Service de l'Eau et des Ressources Naturelles de la Direction Départementale des Territoires :

1066 habitants desservis, 433 abonnements (428 en 2010)
37 088 m³ facturés, ce qui représente une augmentation de 0,97 % pour une consommation annuelle de 120 m³,

le coût est de 371,68€ (+ 3,28 % par rapport à 2010), soit 3,10 €/m³. Sur ce montant, 49 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 38 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 13 %.

Le Conseil Municipal, adopte le rapport à l'unanimité.

INSTAURATION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

M. le Maire expose que la participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

M. le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique (en vigueur au 1^{er} juillet 2012).

1°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles. Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

2°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau. Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC). Cette participation est non soumise à la TVA. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

La PAC sera également appliquée aux propriétaires des immeubles existants lors de la mise en place du réseau d'assainissement. Dans ce cas, elle s'élève au maximum à 80% du coût de la mise au norme de l'installation d'assainissement individuel diminué le cas échéant du montant de la participation aux travaux due par le propriétaire.

Le Conseil Municipal, au vu de cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité POUR:

DÉCIDE de fixer la PAC pour les constructions nouvelles au 1^{er} juillet 2012 à 1 200 € par branchement neuf,

DÉCIDE de fixer la PAC pour les constructions existantes au 1^{er} juillet 2012 à 1 200 € par branchement neuf,

RAPPELLE que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau,

RAPPELLE que ce montant doit être inférieur à 80 % de la valeur d'un assainissement non collectif diminué le cas échéant du montant de la participation aux travaux due par le propriétaire. D'autre part, il n'est pas soumis à la TVA, car ne correspondant pas à la contrepartie d'une prestation effective. Dans le cas des immeubles collectifs, le total des PAC des logements ne dépassera pas 80% du coût d'un assainissement individuel de l'immeuble.



► Extraits des conseils municipaux

EFFACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE Rue Roche Fleurie :

M. le Maire informe que des travaux d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique ont été prévus dans la rue Roche Fleurie et pourront être réalisés sous l'égide du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (S.I.E.I.L.).

Dans la proposition faite par le S.I.E.I.L., le coût global de cette opération est prévu à 32 013,62 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se déclare contre le projet d'effacement des réseaux aériens de distribution publique d'électricité rue Roche Fleurie sur la base du devis communiqué par le S.I.E.I.L.

VOTE DES SUBVENTIONS :

École de football du FC Chançay : 160 €

Espoir : 350 €

MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL SPORTIF INTERCOMMUNAL - ACCORD DE PRINCIPLE :

M. le Maire présente la proposition du Dispositif d'Animation Jeunesse d'Indre-et-Loire dans le cadre de la Fédération Régionale des MJC de la Région Centre à Orléans.
Ce projet de mise en place d'un accueil sportif intercommu-

nal s'adresserait aux jeunes de 11 à 17 ans des communes de Chançay et Reugny, au gymnase intercommunal situé à Reugny. La Commune de Reugny mène des actions envers les préadolescents et adolescents et a délégué son accueil jeunes au DAJ37 (FRMJC). Ce projet répond à une logique territoriale puisque les jeunes de Chançay et Reugny fréquentent le même collège et se connaissent donc déjà.

Le financement de ces activités pourrait être également assuré par une subvention de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et une subvention du Pays Loire Touraine dans le cadre du Contrat régional de Pays de 3^{ème} génération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : donne un accord de principe pour la mise en place d'un accueil sportif intercommunal avec la commune de Reugny d'un coût prévisionnel de 2.091 €.

CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL. SUPPRESSION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JUILLET 2012 :

M. le Maire informe l'assemblée de la réussite au concours d'Attaché Territorial (catégorie A de la Fonction Publique Territoriale) d'un agent, actuellement Rédacteur Territorial (catégorie B), responsable du secrétariat général. De ce fait, il considère l'intérêt de pouvoir nommer cet agent en tant qu'attaché mais considère aussi que le poste de rédacteur territorial aujourd'hui ouvert n'a plus lieu d'être.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité : de créer un poste d'attaché territorial à raison de 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Pour mieux vivre ensemble avec respect, tolérance et courtoisie

Bruit : Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou à haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, ... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 2 juin 2009 (consultable en mairie et sur le site de la Préfecture).

Ces travaux peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Des règles particulières sont instaurées pour les activités professionnelles, notamment pour les travaux agricoles.

L'agenda

2012

Septembre 16 Festival de Jazz en Brenne et Cisse — RDV le 16 septembre à 11 h - Mail du 8 mai — concert gratuit et apéritif offert

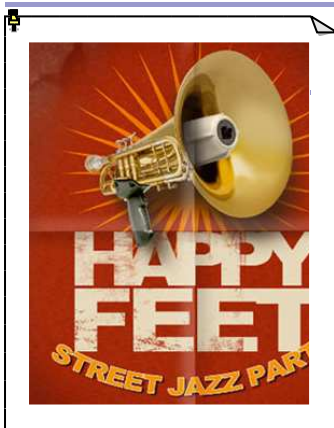
28 Devos de l'Humour, salle des Fêtes à 19h, spectacle gratuit

Octobre 6 et 7 Vide jardin du château de Valmer

12 et 13 Fête de la Science

Novembre 11 Cérémonie du 11 novembre avec l'UNC/AFN de Chançay

Décembre 7-8 Téléthon



Rédaction :
Commission communication - Mairie de Chançay :
16 rue de la Mairie, 37210 Chançay.
Retrouvez toutes vos informations sur www.chançay.fr